

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 OCTOBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Election du sixième
Maire-Adjoint**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 octobre 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 20 octobre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 octobre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille dix sept, le 19 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 octobre deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Madame HABERT-DUPUIS, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Monsieur PERICARD

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Monsieur JOUSSE

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20171019-17-G-02-DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

N° DE DOSSIER : 17 G 02

OBJET : ÉLECTION DU SIXIEME MAIRE ADJOINT

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Madame HABERT-DUPUIS ayant candidaté au poste de 1^{ère} Maire-Adjointe, le poste de 6^{ème} Maire-Adjoint se retrouve non pourvu. Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau Maire-Adjoint.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7-2 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'élection d'un nouveau Maire Adjoint sur le même rang que celui de l'élu qui occupait précédemment le poste conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de procéder à son élection.

Le Groupe Union Pour Saint-Germain présente la candidature de Monsieur Benoît BATTISTELLI.

Après dépôt des bulletins de vote dans l'urne prévue à cet effet, il est procédé au dépouillement.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 31

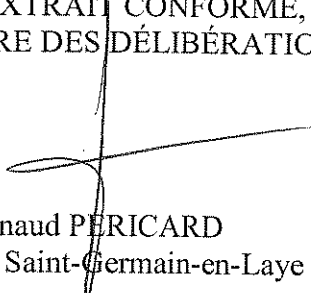
La majorité absolue est de : 16

Les candidats ayant obtenu :

- Monsieur Benoît BATTISTELLI : 31

Monsieur Benoit BATTISTELLI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 6ème Maire-Adjoint.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye